

## TITRE IV : DES MISSIONS D'AUDIT ET DE CONTROLE

Aux termes des articles 75, 102 à 104 de l'Ordonnance-loi n°13/003 du 23 février 2013 portant réforme des procédures relatives à l'assiette, au contrôle et aux modalités de recouvrement des recettes non fiscales, telle que modifiée et complétée à ce jour, la compétence exclusive en matière de la contre-vérification, la compétence de droit d'enquête sont dévolues à l'Inspection Générale des Services de la DGRAD, à travers les Inspecteurs revêtus de la qualité d'officiers de la police judiciaire.

Ils disposent du pouvoir de se faire présenter les documents douaniers justifiant la perception des droits, taxes ou redevances pour le compte de l'administration des recettes non fiscales à l'occasion de l'importation et de l'exportation des marchandises.

A cet effet, la DGRAD a organisé, à travers l'IGS des missions d'audit des services, d'enquête, de contrôle et de vérification des preuves de paiement, en collaboration avec les services opérationnels.

Les tableaux numéros 63, 64 et 65 ci-dessous, retracent les différentes missions effectuées à cet effet.

### CHAPITRE I : DES MISSIONS D'AUDIT

#### SECTION 1<sup>ERE</sup> : DES MISSIONS D'AUDIT

Trois missions d'audit ont été diligentées sur demande de Madame le Directeur Général. Le tableau n°60 ci-dessous, retrace lesdites missions.

**TABLEAU N° 60 : MISSIONS D'AUDIT AUPRES DES SERVICES CENTRAUX ET URBAINS DE KINSHASA**

N°	REFERENCES OM	OBJET DE LA MISSION	SERVICE AUDITE	OBSERVATION
01	N°004/DGRAD/DG/OM/2019 du 20/02/2019	Descente au CNPP / Dossier agent NTOLA	CNPP	
02	N°005/DGRAD/DG/OM/2019 du 26/02/2019	Descente dans le site DGRAD / acquisition des parcelles		
03	N°008/DGRAD/DG/OM/2019 du 11/03/2019	Inventaire des Imprimés de valeurs et administratifs de la DGRAD à la Banque Centrale du Congo	DIVA	

Source : Rapport annuel IGS 2019

De l'examen du tableau n°60, ci-dessus, il ressort qu'un nombre insignifiant des missions d'audit et aucune mission auprès des services / Directions Urbaines et Provinciales.

## SECTION 2 : DES MISSIONS D'AUDIT AUPRES DE DIRECTIONS PROVINCIALES

Quelques missions ont été diligentées auprès des Directions Provinciales, et sont reprises dans le tableau n°61, ci-dessous.

**TABLEAU N° 61 : DES MISSIONS D'AUDIT AUPRES DE DIRECTIONS PROVINCIALES**

REFERENCES OM	OBJET DE LA MISSION	SERVICE AUDITE	OBSERVATION
N°024/DGRAD/DG/OM/2019 du 04/08/2019	s'enquérir des causes réelles de contre- performance dans la réalisation des recettes	Ex-EQUATEUR	
N°030/DGRAD/DG/OM/2019 du 14/08/2019	s'enquérir des causes réelles de contre- performance dans la réalisation des recettes	MANIEMA	
N°032/DGRAD/DG/OM/2019 du 14/08/2019	s'enquérir des causes réelles de contre- performance dans la réalisation des recettes	Ex-KASAI-OCC	

Source : Rapport Annuel 2019

Comme pour les missions d'audit auprès des Services centraux, trois missions ont été effectuées auprès des Directions Provinciales sur le même objet, à savoir : identifier les raisons de la contre-performance dans la mobilisation des recettes.

## CHAPITRE II : DES MISSIONS DE CONTROLE

En application de l'article 16, alinéa 2 du Décret n°0058 susmentionné, l'Inspection Générale des Services a effectué trois (03) missions de contrôle au cours de l'exercice 2019, suivant le tableau n°62 ci-dessous.

### SECTION 1<sup>ERE</sup> : DES MISSIONS DE CONTROLE AUPRES DES ASSUJETTIS

**TABLEAU N° 62 : DES MISSIONS DE CONTROLE AUPRES DES ASSUJETTIS**

N°	REFERENCES OM	OBJET DE LA MISSION	ASSUJETTI	OBSERVATION
01	N°012/DGRAD/DG/OM/2019 du 03/04/2019	Contrôle de l'assujetti CBS dans le secteur du PT&NTIC	CBS	Objets desdites missions n'ont pas été clairement définies par l'IGS
02	N°023/DGRAD/DG/OM/2019 du 23/08/2019	Enquêtes auprès du Secrétariat Général aux PT&NTIC	Agence 300 de la TMB	

03	N°026/DGRAD/ DG/OM/2019 du 20/09/2019	Contrôle auprès des Sociétés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CILU</li> <li>- SOPECO</li> <li>- REGIDESO</li> <li>- MIOC</li> <li>- PERENCO</li> <li>- ELECNOR</li> <li>- PPC BARNET</li> </ul>	
----	---	---------------------------------	--	--

Source : Rapport Annuel 2019

Il se dégage un faible taux de missions effectuées auprès des assujettis, par rapport à l'exercice précédent. Cet état des choses a influé sur les services d'assiette qui n'ont effectué aucune mission mixte (DGRAD – Services d'assiette).

Il en est de même en ce qui concerne les missions de contre-vérification qui ne retracent aucune descente sur terrain.

Dans le même ordre d'idées, aucune mission n'a été diligentée à l'étranger.

## SECTION 2 : DES MISSIONS MIXTES DGRAD-SERVICES D'ASSIETTE ET AUTRES PARTENAIRES

Contrairement aux exercices 2015, 2016 et 2018, aucune mission conjointe n'a été effectuée avec les services d'assiette, ni avec les autres partenaires en 2019, moins encore à l'étranger.



*Revue et validation du Rapport Annuel par le Directeur et les Cadres de la Direction des Etudes et Contentieux « DECO », membres de l'Equipe Technique de rédaction*